



Les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers & Le droit de la famille français, algérien et marocain

Le CICADE (Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès au(x) Droit(s) des Exclus) organise à Montpellier une session de formation de trois jours en **droit des étrangers** et en **droit international de la famille**. Celle-ci aura lieu du **7 au 9 décembre 2009**. Le coût de la session s'élève à 450 € par personne inscrite. Le nombre de participants sera limité à quinze personnes. Pour vous inscrire, veuillez nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint complété.

Programme

Première partie :

Les conditions d'entrée et de séjour en France des ressortissants étrangers non communautaires

Introduction :

- ▶ Le cadre juridique applicable : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Convention de Schengen...
- ▶ La distinction entre le statut des étrangers communautaires et des étrangers non communautaires.

I - Les conditions d'entrée sur le territoire français.

II - Les principaux titres de séjour prévus par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers :

- ▶ La carte de séjour temporaire.
- ▶ La carte de résident.
- ▶ La carte de séjour portant la mention "compétences et talents".
- ▶ La carte de séjour portant la mention "retraité".

III - Les principales catégories énoncées par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers :

- ▶ Les mineurs et les jeunes majeurs.
- ▶ Les étrangers ayant leur résidence en France depuis une certaine durée.
- ▶ Le conjoint de Français.
- ▶ Le parent d'enfant français.
- ▶ La catégorie d'étrangers visée à l'article L 313-11, 7° (le droit au respect de la vie privée et familiale).
- ▶ L'étranger nécessitant des soins médicaux en France.
- ▶ L'ascendant de Français et l'enfant étranger d'un ressortissant de nationalité française.
- ▶ Les statuts particuliers : visiteur, étudiant, stagiaire, scientifique, profession artistique et culturelle, étranger ayant une activité professionnelle, étranger bénéficiant de la protection subsidiaire, réfugié, apatride.

IV - Les régimes spéciaux :

- ▶ L'accord franco-algérien.
- ▶ L'accord franco-tunisien.
- ▶ L'accord franco-marocain.
- ▶ Les accords passés entre la France et certains Etats francophones d'Afrique subsaharienne.

V - Le regroupement familial.

Deuxième partie :

Le droit de la famille français, algérien et marocain

Introduction :

- ▶ Présentation des codes de la famille.
- ▶ Définition du statut personnel.
- ▶ Le cadre juridique du droit de la famille international.
- ▶ L'exequatur.

I - Le mariage en France, en Algérie et au Maroc.

- ▶ Les conditions de fond du mariage (consentement, âge légal ...).
- ▶ Les conditions de forme du mariage (tuteur matrimonial, contrat de mariage...).
- ▶ Le mariage mixte.
- ▶ Le mariage civil et coutumier.
- ▶ Le mariage par mandat.
- ▶ Le mariage consulaire.
- ▶ Le mariage polygamique.

II - La dissolution du mariage en France, en Algérie et au Maroc.

- ▶ Les différentes formes de divorce.
- ▶ La répudiation.
- ▶ La garde des enfants et la tutelle.
- ▶ La sortie du territoire des enfants.

III - La filiation en France, en Algérie et au Maroc.

- ▶ L'établissement de la filiation.
- ▶ La prohibition de l'adoption en Algérie et au Maroc.
- ▶ La Kafala.

Troisième partie :

Cas pratiques



Bulletin d'inscription

**Session de formation intitulée : Les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers
&
Le droit de la famille français, algérien et marocain**

Date de la formation : du 7 au 9 décembre 2009.

Durée de la formation : 19 heures 30 réparties sur 3 jours.

Coût de la formation : 450 € TTC.

Si vous souhaitez participer à cette session, remplissez ce formulaire et renvoyez-le au :

CICADE – 28 rue du Faubourg Boutonnet – 34090 Montpellier

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse personnelle	
Tél.	
Adresse électronique	
Profession	
Organisme employeur	
Adresse	
Tél.	
Lieu de travail (adresse et tél.)	

Cochez l'une des mentions ci-dessous :

- Inscription au titre de la formation permanente
 Inscription à titre individuel